DEMANDE DE CRÉATION ET/OU DE MODIFICATION D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

Demandeur : ☐ ***Entreprise /*** ☐ ***Particulier***
Nom ou raison sociale : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Fax :
Courriel :

Localisation
Adresse de réalisation des travaux si différente de celle du demandeur :
Référence cadastrale :
Longueur approximative des bordures à abaisser :
Date envisagée de réalisation des travaux : DU AU
Joindre OBLIGATOIREMENT un photomontage et/ou un plan représentant les travaux envisagés

Sollicite l'autorisation de faire abaisser les bordures de trottoir pour l'établissement d'une entrée charretière au droit de l'immeuble situé à l'adresse susmentionnée.

Après signature d'une convention établie entre la ville de Valence et le demandeur, la ville de Valence exécutera ou fera procéder à l'exécution des travaux, ceux-ci devant répondre à des normes tant sur la mise en œuvre, sur les matériaux que sur la sécurité, notamment vis-à-vis de la présence éventuelle de réseaux sensibles tels que le gaz.

Le coût de l'opération sera porté à la charge du bénéficiaire au prix HT précisé dans la convention auquel s'ajouteront 3 % de frais de fonctionnement et portage financier.

Le prix s'applique pour la réalisation d'une entrée charretière d'une longueur égale ou inférieure à 5m quelle que soit la largeur du trottoir en dehors de création ou d'aménagement général de la voirie. La prestation comprendra la réalisation du passage bateau, de la création de l'évacuation des eaux et le déplacement du mobilier urbain courant (potelets, corbeilles à papier...) si nécessaire.

Pour tout autre demande d'accès de longueur supérieure à 5m ou concernant des cas spécifiques tels que l'accès à une station-service, des locaux commerciaux ou industriels avec circulation de poids lourds, le déplacement de candélabre, d'arbre, la création d'accès en zone naturelle (buse), suppression d'accès, ... un devis sera établi sur la base des marchés d'entretien en vigueur et soumis à l'acceptation du demandeur.

Dans tous les cas, le bénéficiaire devra s'acquitter des sommes dues (devis) et des droits de voirie d'un montant de 125 € auprès du trésorier principal de la ville de Valence, avant le démarrage des travaux.

Je soussigné, m'engage à acquitter les sommes dues auprès de monsieur le trésorier principal
A :
Le :
Nom Prénom Signature et / ou cachet du demandeur :

RETOUR DE VOTRE DEMANDE DE PREFERENCE PAR COURRIEL : voirievalence@mairie-valence.fr

Service Voirie / Signalisation - Direction de l'Espace Public
1 place Jacques Brel – 26000 Valence
Tél : 04 75 79 22 77– courriel : voirievalence@mairie-valence.fr